

Vous avez été reçu par M. PATRICK LICINI

Tél. : 04.90.27.54.16

Fax : 04.90.27.54.19

E-mail : Patrick.Licini@labanquepostale.fr

Dossier N° 2016B77ZN

: M. LUC MERCURY

N° et voie

: 11 IMPASSE VERCORS

CP et commune

: 84000 AVIGNON

VOTRE PROJET

Type d'opération	
Type de projet	: Acquisition
Type de bien	: Appartement
Ancienneté	: Ancien
Destination	: Locatif meublé
Nature de propriété	: Pleine propriété
Adresse de l'opération	
CP et commune	: 84000 AVIGNON
Pays	: FRANCE

NOTRE PROPOSITION DE PLAN DE FINANCEMENT

Total opération y compris coûts primaires	:	60 000,00 €
Montant d'acquisition	:	60 000,00 €
Total des frais	:	6 852,00 €
Finançables :		
Frais de notaire	:	6 003,00 €
Frais de garantie	:	649,00 €
Non Finançables :		
Frais de dossiers	:	200,00 €
Financement		
Apport personnel en deniers	:	6 852,00 €
Financement La Banque Postale	:	60 000,00 €

Détail Pactys Investisseurs								
Prêt(s)	Montant du prêt (€)	Durée (mois)	Période d'anticipation (mois)	Mensualités HA* (€)	Mensualités AC* (€)	Taux d'intérêt (%)	TAEG* (%)	Coût du crédit AC* (€)
Habitat Taux Fixe	60 000,00	180	0	367,07	386,07	1,30	2,48	10 341,60
TOTAL	60 000,00	180		367,07	386,07			

*

AC : Assurance Comprise

HA : Hors Assurance

Coût du crédit AC : assurance et garantie comprises

TAEG : Taux Annuel Effectif Global

Le Taux Annuel Effectif Global (TAEG) est le coût du prêt exprimé en pourcentage annuel. Il est calculé sur la base d'un taux annuel à terme échu exprimé pour cent unités monétaires. Il est calculé selon la méthode d'équivalence. La durée de la période est égale à un mois. Sera pris en compte dans le calcul du Taux Annuel Effectif Global l'ensemble des coûts obligatoires à l'octroi et dont le montant est connu de La Banque Postale à la date d'émission de l'offre du crédit ou dont le montant peut être déterminé à cette même date.

Ces coûts comprennent :

- le taux d'intérêt du prêt à la date d'émission de l'offre,
- le coût de l'assurance obligatoire,
- les charges liées aux garanties,

- les frais de dossier, le cas échéant,
- les éventuels frais de recherche de financement acquittés par le client,
- les frais d'expertise, le cas échéant

Détail des assurances de M. LUC MERCURY

Prêt(s)	Montant du prêt (€)	Couverture *	Nature	Assureur	Quotité (%)	Cotisation mensuelle (€)	Coût assurance (€)	TAEA *
Habitat Taux Fixe	60 000,00	DC / PTIA / PTIA acc	Assurance groupe	CNP Assurances	100,00	19,00	3 420,00	0,71

- *
 DC : Décès
 PTIA : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie
 PTIA acc : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie accidentelle
 ITT : Incapacité Temporaire de Travail
 APE : Assurance Perte d'Emploi
 TAEA : Taux Annuel Effectif Assurance

Synthèse des assurances

Prêt(s)	Coût Mensuel ADI *	Coût Total ADI *	TAEA *
Habitat Taux Fixe	19,00	3 420,00	0,71

- *
 ADI : Assurance Décès Invalidité
 TAEA : Taux Annuel Effectif Assurance

ECHEANCIER ANNUEL

Palier	Echéance HA* (€)	Echéance AC* (€)
De 1 à 180	367,07	386,07

- *
 HA = Hors Assurance
 AC = Assurance Comprise

Document fourni à titre indicatif sur la base des conditions en vigueur à ce jour sous réserve de la justification des informations fournies et du respect de la réglementation en cours. Ce document n'est pas contractuel et ne constitue pas un accord de crédit ni une offre de prêt.

L'obtention des prêts se fait sous réserve d'acceptation du dossier. Pour toute opération immobilière, l'Emprunteur dispose d'un délai de réflexion de 10 jours avant d'accepter les propositions d'offre de prêts qui lui sont faites. Toute vente ou construction est subordonnée à l'obtention du (des) prêt(s) sollicité(s). En cas de non obtention de ce(s) prêt(s), le vendeur doit rembourser à l'Emprunteur les sommes versées.

Cette proposition de plan de financement ne constitue pas une offre. La Banque Postale se réserve le droit d'accepter ou de refuser les financements sollicités. En cas d'accord, une offre de prêt sera adressée à l'emprunteur.

La convention AERAS facilite l'accès au crédit et à l'assurance pour les personnes présentant un risque aggravé de santé. Pour tout renseignement, un serveur vocal est à votre disposition au 0 821 221 021 (7j / 7 et 24 h / 24, 0,12 €/mn). Un référent AERAS est également disponible au sein de La Banque Postale. Vous pouvez le joindre au 0 810 00 81 86 (du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h, coût d'un appel local).

Conformément au chapitre V (section 2) de la loi n° 78-17 « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, l'Emprunteur dispose :

- d'un droit d'accès aux données le concernant,
- d'un droit d'opposition (hormis les cas où la réglementation ne permet pas l'exercice de ce droit),
- d'un droit de modification, de correction, de mise à jour et d'effacement des données auprès du correspondant désigné, qui lui communiquera toute information à cette fin.